

Mémoire de fin d'études  
Diplôme d'État de Sage-Femme

# **CONNAISSANCES DES DROITS DE PRESCRIPTION DES SAGES-FEMMES**

***Chez les étudiants en 6<sup>ème</sup> année de  
pharmacie de filière officine***

**ROMME CLARA**

06/09/1999

Sous la direction de Karine DENOUAL (Sage-femme)

**ETUDE REALISEE A LA FACULTE D'ANGERS  
DU 7 NOVEMBRE 2022 AU 7 FEVRIER 2023**

## **Jury**

NETIER-HERAULT Elodie : Présidente  
PIERROT Béatrice : Membre  
OUATTARA Bintou : Membre  
BOUET Pierre-Emmanuel : Membre

Soutenue publiquement le 24 mai 2023

**Document confidentiel**

## AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

## ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Rommé Clara

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signé par Clara Rommé le 31 / 10 / 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rommé".

## REMERCIEMENTS

Je remercie premièrement la faculté de pharmacie d'Angers d'avoir autorisé la diffusion de ce questionnaire, et tous les étudiants y ayant répondu.

Je tenais à te remercier Karine, pour ton investissement dans ce mémoire, pour tous tes conseils de sage-femme aguerrie, et ta disponibilité coute que coute, aussi bien dans le travail que dans le privé.

Merci à toutes les sages-femmes croisées sur mon chemin, durant mon périple de cette dernière année.

Merci à mes parents, grands-parents, mes sœurs, avec qui j'ai grandi, la sphère familiale ayant été ma bulle de décompression durant ces dernières années.

Maman, Papa, merci à vous, vous qui avez toujours donné votre maximum, pour que nous puissions toutes les trois suivre nos projets. Vous qui m'avez appris la détermination et le gout du travail.

A mes plus qu'amies, sans qui ces années angevines n'auraient pas eu la même saveur. Emma (alias ma meilleure coach à toute épreuve), Morgane, Clara, et Joy, maintenant sages-femmes de qualité, soyez fières de vous. Merci pour votre soutien sans faille, jusqu'au bout du bout.

A toi Lili, à toutes ces années ensemble, et j'ai envie de dire, dans le même bateau jusqu'au bout ; du lycée jusqu'au diplôme notre amitié n'a cessé de grandir.

Romane, merci d'être toujours fidèle à toi même, et à notre amitié, dont je ne compte plus les années. J'ai toujours pu m'inspirer de tes réussites, et je le sais, tu seras un excellent médecin.

Et enfin à toi mon Vic, qui a su apaiser beaucoup de doutes, sécher des larmes, avec qui j'ai aussi passé les meilleurs moments de ma vie depuis plus de 6 ans, et pleins d'autres à venir.

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire  
BCB : Base Claude Bernard  
CNOSF : Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes  
CNOP : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens  
ANSM : Agence Nationale de la Sécurité du Médicament  
IST : Infection Sexuellement Transmissible  
AgHBs : antigène de surface du virus de l'hépatite B  
IVG : Interruption Volontaire de Grossesse  
IMG : Interruption Médicale de Grossesse  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
RGO : Reflux Gastro-œsophagien  
BCG : Bacille de Calmette et Guérin  
AINS : Anti-Inflammatoires Non Stéroïdiens  
HSPT : Hôpital Santé Patient Territoire  
UFR : Unité de Formation et de Recherche

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Avertissement .....   | 1  |
| Engagement de non plagiat.....                                | 2  |
| Remerciements .....   | 3  |
| Liste des abréviations.....                                   | 4  |
| Sommaire .....  | 5  |
| Introduction .....  | 6  |
| Matériel et méthode .....                                     | 8  |
| Schéma d'étude.....   | 8  |
| Population.....   | 8  |
| Durée de l'étude .....  | 8  |
| Recueil des données.....                                      | 8  |
| Résultats .....   | 10 |
| Flow chart.....   | 10 |
| Description de la population .....                            | 10 |
| Connaissances générales .....                                 | 11 |
| Gynécologie et Obstétrique : .....                            | 12 |
| Pédiatrie .....   | 14 |
| Arrêt de travail .....  | 15 |
| Discussion .....  | 16 |
| Analyse des résultats .....                                   | 16 |
| Lien continu entre la sage-femme et le pharmacien.....        | 18 |
| Actions proposées.....  | 18 |
| Les études déjà menées .....                                  | 19 |
| Forces et limites de l'étude .....                            | 19 |
| Conclusion .....  | 20 |
| Annexes .....   | 21 |
| Annexe 1 : Questionnaire Limesurvey .....                     | 21 |
| Annexe 2 : Proposition de projet à Equasens (Pharmagest)..... | 27 |
| Bibliographie .....   | 28 |
| Table des tableaux .....                                      | 30 |
| Table des graphiques .....                                    | 31 |
| Table des matières.....                                       | 32 |
| Résumé .....  | 34 |
| Abstract.....   | 34 |

## INTRODUCTION

De la « matrone » au professionnel médical prescripteur à part entière, un long chemin a été parcouru dans l'histoire de la profession de sage-femme.

Au 17<sup>ème</sup> siècle, afin de diminuer le nombre de décès en couches, on attribue aux sages-femmes une formation de trois mois, à l'Hôtel Dieu à Paris.

Depuis, plusieurs écoles de sages-femmes ont vu le jour, théorisant les acquis appris sur le terrain, puis ont évolué en hôpitaux d'apprentissage. (1)

L'ordre national a été ainsi créé en 1945, au même titre que celui des médecins et des chirurgiens-dentistes, puis le code de déontologie a été écrit en 1949. (2)

Le métier de sage-femme a ainsi évolué en profession médicale à responsabilité limitée, soumise à une liste de prescription. Dans la pratique, elle a longtemps été arrêtée à l'obstétrique, que ce soit en libéral ou en hospitalier.

Mais depuis la loi HSPT du 21 juillet 2009, les sages-femmes peuvent assurer le suivi gynécologique (physiologique) et les actes qui en découlent. (3)

Les listes de prescriptions possibles par les sages-femmes ont dû évoluer et s'adapter aux nouvelles compétences attribuées.

Selon l'Article L4151-4 du code de santé publique (22 juin 2000) (4): *« Les sages-femmes peuvent prescrire les dispositifs médicaux, dont la liste est fixée par l'autorité administrative, et les examens strictement nécessaires à l'exercice de leur profession. »*

*Elles peuvent également prescrire les médicaments d'une classe thérapeutique figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. »*

Depuis, de nombreuses modifications ont été apportées à cette liste de prescription, en accord avec l'évolution de leurs compétences. La dernière modification est entrée en vigueur le 5 mars 2022 par le décret n°2022-325 (5) fixant la liste des médicaments et dispositifs médicaux que les sages-femmes peuvent prescrire.

Cependant, au cours de ma formation, j'ai pu de multiples fois constater qu'il persiste des images erronées du métier de sage-femme. En effet, nous sommes parfois considérées comme des spécialistes des femmes enceintes, des nouveau-nés et de l'accouchement et non de la femme de manière générale.

Par ailleurs, une étude de 2018 a montré que 18% des femmes considèrent encore la sage-femme comme un professionnel paramédical, donc non prescripteur, malgré une amélioration des connaissances. (6)

Nous pouvons donc nous demander ce qu'il en est de la vision des professionnels de santé, et des futurs professionnels de santé.

Une étude menée récemment auprès des médecins généralistes de Maine et Loire, montre une connaissance des compétences « traditionnelles » des sages-femmes, en matière d'obstétrique et d'accouchement. Les médecins interrogés savaient de la sage-femme qu'elle était soumise à une liste de prescription définie, mais sans en identifier précisément les limites. (7).

C'est pourquoi il m'a semblé pertinent de cibler les connaissances des droits de prescriptions des sages-femmes, par les principaux intéressés qui sont les futurs pharmaciens d'officine, ainsi que leurs sources d'information.

Cette étude a pour objectif de s'insérer dans le cadre du projet régional de santé des Pays De Loire 2018-2022 (8), dont un des enjeux est d'accompagner le développement de l'exercice pluri-professionnel coordonné sur les territoires, en développant notamment la coopération entre les professionnels de santé en communiquant sur les compétences respectives de chacun.

## MATERIEL ET METHODE

L'objectif principal était de faire un état des lieux des connaissances des droits de prescription des sages-femmes chez les étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie officine, afin de promouvoir un travail pluridisciplinaire qualitatif pour les patientes.

### SCHEMA D'ETUDE

Il s'agissait d'une étude observationnelle quantitative rétrospective monocentrique descriptive, réalisée à partir de questionnaires distribués aux étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie.

### POPULATION

#### Population source

La population source était : les étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie de la filière officine de la faculté d'Angers.

#### Population cible

La population cible était : tous les étudiants français en 6<sup>ème</sup> année d'étude de pharmacie, en filière officine.

#### Critères d'inclusion

Étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle de sciences pharmaceutiques ayant choisi la spécialité officine, de la Faculté de santé d'Angers et ayant répondu au questionnaire de manière complète.

#### Critères de non inclusion

Étudiants en pharmacie ayant choisi la filière industrie, recherche, ou l'internat.

Étudiants des années inférieures ou ne faisant pas partie de la faculté d'Angers.

### DUREE DE L'ETUDE

Le questionnaire a été distribué pour la première fois le 7 novembre 2022, et a été clôturé le 07 février 2023.

### RECUEIL DES DONNEES

Les questionnaires ont été créés informatiquement à l'aide du logiciel Limesurvey. Après accord du Doyen de la faculté de pharmacie d'Angers (Pr. F.Lagarce), le lien du questionnaire a été envoyé par mail, par l'intermédiaire d'une enseignante de la faculté de pharmacie .

Une relance a été effectuée le 14 décembre 2022 puis une deuxième le 17 janvier 2023.

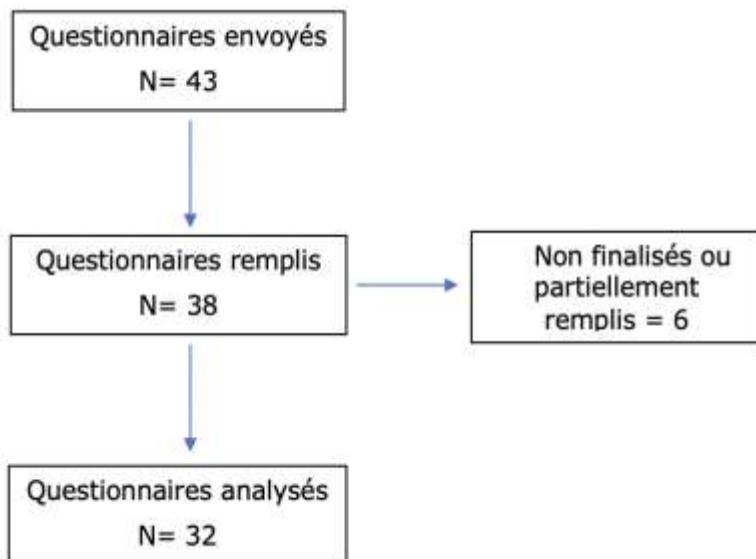
Les participants devaient répondre à 17 questions à choix multiples, divisées en plusieurs catégories : Généralités, Gynécologie, Arrêt de travail, Obstétrique, Pédiatrie.

Les caractéristiques des participants étaient recueillies préalablement dans le questionnaire.

Les questionnaires ont ensuite été analysés grâce au logiciel Excel.

# RESULTATS

## FLOW CHART



*Figure 1 : Diagramme de flux de l'étude des connaissances des droits de prescriptions des sages-femmes chez les étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie officine de la faculté d'Angers.*

Le nombre de questionnaires envoyés correspond au nombre d'étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie officine de la faculté d'Angers de l'année scolaire 2022-2023 (=43).

Les questionnaires partiellement remplis n'ont pas été pris en compte. Seules les informations personnelles étant remplies, ils n'ont pas pu être analysés.

Nous avons donc retenu 32 questionnaires remplis dans leur intégralité sur les 43 étudiants, ce qui correspond à un taux de participation final de 74,41%.

## DESCRIPTION DE LA POPULATION

La population était composée de 24 femmes (**75%**), et 6 hommes (18,75%), et 2 personnes (6,25%) ne se considérant dans aucune de ces deux catégories (ont répondu « autre »).

La moyenne d'âge des participants était de 23,3 ans, et 100% de ces derniers sont passés par Pluripass puis ont directement intégré la faculté de pharmacie.

Mon échantillon se compose à part égale (37,5%) d'étudiants ayant pour projet d'exercer dans une officine « indépendante », et d'étudiants ayant pour projet d'exercer en maison de santé pluridisciplinaire ou en association avec d'autres professionnels de santé.

Concernant le milieu d'exercice, 40% envisageaient de travailler en milieu rural. Et 34% n'avaient pas encore fait leur choix.

Au vu de l'avancée de leur formation, tous les étudiants (100%) de 6<sup>ème</sup> année avaient déjà effectué des stages en officine.

On remarque cependant que sur les 32 réponses, une seule personne avait effectué un stage en gynécologie-obstétrique au cours de sa formation.

## CONNAISSANCES GENERALES

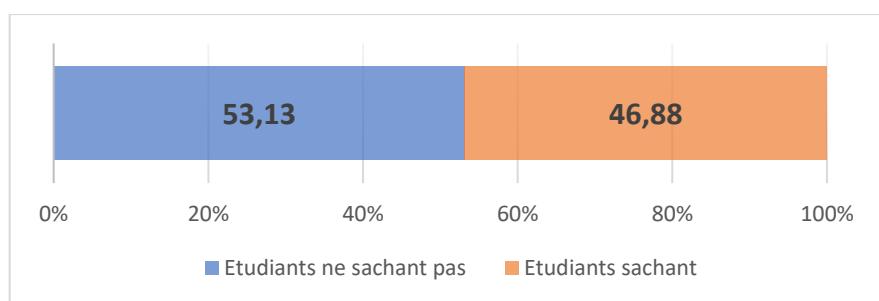
La première partie du questionnaire interrogeait les idées générales qu'avaient les participants sur les droits de prescriptions des sages-femmes, et la profession de manière globale.

Concernant leur vision de la sage-femme de manière générale, 81,25% (26/32) considéraient la/le sage-femme comme un(e) professionnel(le) spécialiste de la femme, 9,38% (3/32) comme une spécialiste de la grossesse et l'accouchement, et 6,25% (2/32) considéraient la/le sage-femme comme un(e) spécialiste des nourrissons/enfants. Une personne a écrit une réponse autre en commentaire : « Une professionnelle médicale spécialiste de la femme et du nourrisson ».

Concernant les droits de prescriptions des sages-femmes plus précisément, 31,25% (10/32) ont répondu qu'ils évoluaient de manière fréquente, et 28,13% (9/32) de manière exceptionnelle.

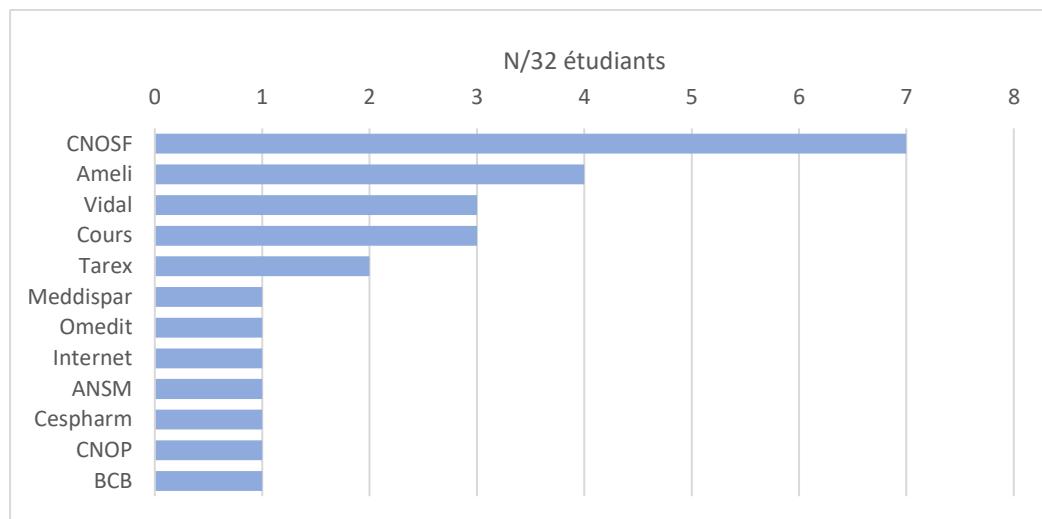
Aucune personne n'a répondu que les droits de prescriptions diminuaient au cours des années, et **84,38%** (27/32) ont répondu qu'ils évoluaient en augmentant au cours des années.

Cependant, 17 participants sur 32 participants ont déclaré ne pas savoir ou trouver les informations concernant les droits de prescriptions des sages-femmes.



*Graphique 1: Part des étudiants sachant où trouver les droits de prescription des sages-femmes (en% de N/32).*

Suite à cette question, il leur était demandé de citer leurs sources concernant ces droits de prescriptions.



Graphique 2: Différentes sources utilisées par les participants pour trouver les droits de prescription des sages-femmes

Sur tous les participants à cette étude, **84,38%** (27/32) étaient intéressées par un récapitulatif des adresses où trouver les droits de prescription des sages-femmes.

## GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE : Infections sexuellement transmissibles

Tableau 1: Prescriptions possibles par les sages-femmes en termes de dépistage et traitement des IST, d'après les étudiants en 6ème année de pharmacie officine.

| Réponse   | Décompte<br>(n /32) | Pourcentage<br>(%) |
|---|---------------------|--------------------|
| <b>Prescription des dépistages des IST :</b>  |                     |                    |
| N.Gonorrhoeae et C.Trachomatis chez une <b>femme</b> à tout âge   | 28                  | 87,50              |
| N.Gonorrhoeae et C.Trachomatis chez un <b>homme partenaire</b> d'une patiente                                   | 20                  | 62,50              |
| Aucune de ses réponses  | 0                   | 0,00               |
| Je ne sais pas  | 4                   | 12,50              |
| <b>Prescription des traitements des IST par voie orale :</b>  |                     |                    |
| Chez une <b>homme partenaire</b> d'une patiente infectée sexuellement au Chlamydiae trachomatis et/ou gonocoque | 14                  | 43,75              |
| Chez une <b>femme</b> infectée sexuellement à Chlamydiae trachomatis et Neisseria gonorrhoeae (gonocoque)       | 25                  | 78,13              |
| Chez une femme infectée sexuellement à la syphilis  | 9                   | 28,13              |
| Aucune de ces réponses  | 1                   | 3,13               |
| Je ne sais pas  | 5                   | 15,63              |

A propos de la vaccination contre le papillomavirus, **96,88%** (31/32) ont répondu que la sage-femme pouvait le prescrire chez les jeunes filles dès 11 ans, et 65,63% (21/32) ont répondu que cela était également possible chez les garçons dès 11 ans.

## Médicaments et dispositifs médicaux

*Tableau 2: Possibilités de prescriptions médicamenteuses et dispositifs médicaux par les sages-femmes, d'après les étudiants en 6ème année de pharmacie officine.*

| Réponse  | Décompte<br>(n/ 32) | Pourcentage<br>(%) |
|--|---------------------|--------------------|
| <b>Des Anti Inflammatoires Non Stéroïdiens :</b>   |                     |                    |
| Dans le cadre du post partum   | 24                  | 75,00              |
| Dans le cadre du post abortum (après une IVG/IMG)  | 24                  | 75,00              |
| Dans le cadre de dysménorrhées (règles douloureuses)   | 25                  | 78,13              |
| Aucune de ces réponses   | 1                   | 3,13               |
| Je ne sais pas   | 1                   | 3,13               |
| <b>Un traitement antibiotique par voie orale contre une cystite :</b>                          |                     |                    |
| Chez une femme enceinte tout au long de la grossesse   | 20                  | 62,50              |
| Chez une femme non enceinte en cas de cystite simple   | 18                  | 56,25              |
| Chez une femme non enceinte, en cas de cystite compliquée d'une pyélonéphrite                  | 1                   | 3,13               |
| Aucune de ces réponses   | 2                   | 6,25               |
| Je ne sais pas   | 2                   | 6,25               |
| <b>Des substituts nicotiniques :</b>   |                     |                    |
| A une femme enceinte   | 29                  | <b>90,63</b>       |
| A une femme non enceinte   | 15                  | 46,88              |
| A l'entourage de la femme enceinte et/ou de nouveau-né (conjoint, nourrice, famille proche...) | 17                  | 53,13              |
| Aucune de ces réponses   | 1                   | 3,13               |
| Je ne sais pas   | 1                   | 3,13               |
| <b>Un lecteur de glycémie :</b>  |                     |                    |
| Dans le cadre d'un diabète gestationnel  | 20                  | <b>62,50</b>       |
| Chez une femme en dehors de la grossesse   | 0                   | 0,00               |
| Aucune de ses réponses   | 3                   | 9,38               |
| Je ne sais pas   | 9                   | 28,13              |

Et enfin, à propos du reflux gastro-œsophagien pendant la grossesse, **71,88%** ont répondu que la sage-femme pouvait prescrire des pansements gastro-intestinaux, 43,75% des inhibiteurs de pompes à protons, et 9,38% pensaient qu'aucune de ces deux propositions n'était exacte.

## Contraception

En matière de contraception, **100%** des répondants savaient que la sage-femme peut prescrire et poser un stérilet au cuivre, ainsi qu'un stérilet hormonal.

Pour les autres moyens de contraceptions, **90,63%** (29/32) ont coché la réponse « toutes les contraceptions orales progestatives et oestroprogestatives, et le même taux de réponse a été observé pour la proposition « toutes les contraceptions locales ».

En revanche, seulement 43,75% (14/32) ont sélectionné la réponse « progestatifs injectables type Depo Provera® ».

## PEDIATRIE

La première question de la partie pédiatrie relatait de la prescription de paracétamol chez les enfants selon leur âge.

A cette question, 12,50% (4/32) ont répondu que la sage-femme pouvait prescrire du paracétamol à un enfant de trois ans, 25% (8/32) à un enfant d'un an, 37,50% (12/32) à un nouveau-né (de la naissance à 28 jours), 18,75% (6/32) ont sélectionné la réponse « seulement à la maternité », et 6,25% (2/32) ont répondu aucune de ces réponses. 28,13% (9/32) ne savaient pas répondre à cette question.

*Tableau 3: Prescriptions possibles par les sages-femmes chez les nouveau-nés, d'après les étudiants en 6ème année de pharmacie officine.*

| Réponse                                   | Décompte<br>(n/32) | Pourcentage<br>(%) |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>En cas de reflux gastro-œsophagien</b> |                    |                    |
| Des pansements gastro-intestinaux         | 14                 | 43,75              |
| Des inhibiteurs de la pompe à protons     | 4                  | 12,50              |
| Aucune de ces réponses                    | 8                  | 25,00              |
| Je ne sais pas                            | 9                  | 28,12              |
| <b>Autres thérapeutiques</b>              |                    |                    |
| De la vitamine K                          | 21                 | 65,63              |
| De la vitamine D                          | 19                 | 59,38              |
| Des antifongiques locaux                  | 7                  | 21,88              |
| Des antibiotiques                         | 4                  | 12,50              |
| Aucune de ces réponses                    | 0                  | 0,00               |
| Je ne sais pas                            | 6                  | 18,75              |

Concernant les vaccinations, 43,75% (14/32) pensaient qu'il était possible de prescrire le vaccin contre la coqueluche chez la nourrice d'un bébé, 46,88% (15/32) chez les enfants suivant le calendrier vaccinal.

43,75% (14/32) pensaient qu'il était possible de prescrire le BCG à un mois.

La réponse « le vaccin contre l'hépatite B chez un nouveau-né d'une mère porteuse de l'Ag Hbs » a été sélectionnée pour 40,63% d'entre eux (13/32),

contre 18,75% (6/32) pour les immunoglobulines spécifiques anti-HBs dans ce même contexte.

Par ailleurs 21,88% (7/32) des participants ne savaient pas répondre à cette question, et 6,25% (2/32) ont pensé qu'aucune des propositions n'était exacte.

## **ARRET DE TRAVAIL**

Concernant la prescription des arrêts de travail, 31,25% (10/32) ont sélectionné la réponse « dans la cadre d'une grossesse pathologique (congé pathologique) ».

Dans le cadre d'une grossesse physiologique, 46,88% (15/32) pensaient que la durée de l'arrêt de travail était limitée à 15 jours, et 15,63% (5/32) estimaient qu'une durée de plus de 15 jours était possible.

De plus, 34,38% (11/32) pensaient que les sages-femmes pouvaient renouveler un arrêt de travail.

37,50% (12/32) avaient connaissance de la possibilité de prescrire un arrêt de travail dans le cadre d'une interruption volontaire de grossesse (médicamenteuse ou chirurgicale).

25% ont répondu ne pas savoir, et 9,38% (3/32) ont estimé qu'aucune des réponses n'était juste.

## DISCUSSION

### **ANALYSE DES RESULTATS**

Les connaissances de la profession de sage-femme de manières générales semblent être acquises par les étudiants, en effet une majorité de bonnes réponses sont observées dans cette partie car 81,25% considéraient la sage-femme comme un(e) professionnel(le) spécialiste de la femme et 84,38% savaient que les droits de prescriptions augmentent au cours des années, et ont donc conscience de l'évolution de la profession et de l'augmentation des compétences au fur et à mesure des années.

### **Lien entre nouvelles capacités de prescription et connaissance des étudiants en pharmacie.**

Les récentes modifications de liste sont parfois encore mal connues, et notamment à propos du dépistage et du traitement des IST chez les hommes, puisqu'effectivement seulement 43,75% savaient que la sage-femme peut prescrire un traitement des IST chez un homme partenaire d'une femme infectée au chlamydiae et gonocoque (contre 78,13% chez la femme), et 62,50% pour le dépistage (contre 87,20% chez la femme).

Les subtilités entre les différentes IST dépistables et ou traitables selon la symptomatologie, par la sage-femme peuvent parfois porter à confusion, y compris chez les sages-femmes elles-mêmes.

Les étudiants en officine ont notion de la limite du champ de compétence de la sage-femme, puisque seulement 28,13% ont pensé que la sage-femme pouvait prescrire un traitement contre la syphilis (plus rare et plus « pathologique »).

Nous observons également le lien entre nouvelles possibilités de prescriptions et moins bonnes connaissances de la part des étudiants notamment concernant la prescription d'arrêt de travail par la sage-femme. En effet, la proposition « la sage-femme peut prescrire un arrêt de 15 jours dans le cadre d'une grossesse physiologique » a recueilli 46,88% des voix, contre 15,63% pour « un arrêt de plus de 15 jours », qui peut être prescrit depuis peu. Cela concerne les futurs pharmaciens pour l'orientation des patientes ayant besoin d'un arrêt de travail. La notion de physiologie ressort aussi, puisque seulement 31% ont estimé que la sage-femme pouvait prescrire le congé pathologique.

La prévention contre l'HPV entre aussi dans cette observation, malgré le pourcentage de 65,63% de réponse pour la possibilité de vaccination chez le garçon dès 11 ans, il reste une nette différence par rapport aux résultats chez les filles (plus de 96%). La recommandation vaccinale chez les garçons reste en elle-même récente en France et sa promotion peu développée pour le moment. Cela devrait faire partie du rôle de prévention du pharmacien, dans le cadre d'une autre délivrance, et de même pour les sages-femmes (sensibilisation des femmes ayant des garçons et/ou filles).

Nous n'observons cependant pas de grande différence au niveau des autres vaccinations, entre les possibilités vaccinales les plus récentes de la sage-femme, et les possibilités anciennes.

En effet des modifications de la liste de prescription et pratiques de la vaccination par les sages-femmes ont eu lieu très récemment en aout 2022 (9). Ces dernières élargissant considérablement les possibilités de vaccinations par les sages-femmes à un large public, suivant le calendrier vaccinal. Il en est de même pour les pharmaciens, qui ont maintenant la possibilité de vacciner selon le calendrier vaccinal en officine depuis le 7 novembre 2022 (10) (chez les personnes de plus de 16 ans, avec ordonnance d'un médecin ou d'une sage-femme).

La vaccination étant un enjeu actuel de santé publique, nous aurions pu penser que tous les professionnels médicaux/paramédicaux soient informés régulièrement sur les nouvelles recommandations et modalités pratiques, ce qui ne semble pas être le cas des personnes interrogées, qui ont répondu à seulement 43,75% que la sage-femme peut prescrire et pratiquer la vaccination contre la coqueluche chez la nourrice d'un bébé, 46,88% chez les enfants, 43,75% contre le BCG à 1 mois. Et surtout 21,88% ne savaient pas répondre à la question des vaccinations.

Nous pourrions expliquer ce faible taux de bonnes réponses par le fait que les nouveau-nés et enfants en bas âge sont généralement suivis par des médecins généralistes ou pédiatres, et que ces prescriptions ne font donc pas partie de la pratique quotidienne des sages-femmes.

## **Lien entre fréquence des prescriptions et connaissance des étudiants en pharmacie.**

Le lien entre la fréquence des prescriptions et la connaissance des étudiants est le plus flagrant dans la question concernant la contraception. En effet, la seule proposition ayant obtenu l'unanimité des réponses de ce questionnaire, est la possibilité de prescrire et poser un DIU (cuivre) et un SIU (hormonal) (100% pour les deux propositions), et **90,63%** pour les autres moyens de contraception (oraux et locaux). En revanche, les progestatifs injectables, rarement prescrits aujourd'hui, n'ont obtenu que 43,75% des voix.

Le constat est le même pour les prescriptions d'AINS, et de traitement du RGO pendant la grossesse, qui font partie de la pratique courante de la sage-femme libérale.

Quant au traitement des infections urinaires pendant la grossesse et en dehors de la grossesse, malgré la différence qui a longtemps été la limite de notre prescription, la fréquence de ce traitement fait que ce droit de prescription est bien connu.

De la même façon, les traitements prescrits plus rarement comme les antifongiques chez le nourrisson, et les immunoglobulines (qui de plus ne sont prescrites qu'en contexte hospitalier), ont obtenu moins de réponses (respectivement 21,88% et 18,75%). Le paracétamol étant prescrit le plus souvent en maternité chez les nouveau-nés, des doutes subsistent à propos de la prescription après la sortie de la maternité (37,50% à un nouveau-né, 18,75% « seulement à la maternité »). Mais cela peut aussi avoir un lien avec la définition même du nouveau-né, parfois floue chez les différents professionnels de santé, il n'est pas stipulé de limite d'âge dans les listes de prescriptions.

## LIEN CONTINU ENTRE LA SAGE-FEMME ET LE PHARMACIEN

### **Lien précoce, dès l'entrée à l'UFR**

Nous pouvons penser que le lien précoce entre la profession de sage-femme et celle de pharmacien participe à la connaissance interprofessionnelle. En effet, dès la première année commune aux études de santé, les étudiants sont en lien étroit, pratiquant les mêmes unités d'enseignement, participant au même concours. Et pour certains, leur parcours professionnel n'est pas encore défini, poussant à s'intéresser aux différentes issues possibles.

### **Dans l'exercice de leur profession**

Le lien entre sage-femme et pharmacien ne s'arrête pas aux années d'études, mais se poursuit dans l'exercice quotidien des deux professions. En effet le pharmacien est un professionnel de première proximité, en première ligne dans la santé des patients, notamment dans les milieux ruraux et/ou déserts médicaux ou l'accès à un médecin peut parfois être compliqué. Son rôle d'orientation est primordial, que ce soit chez un médecin généraliste, spécialiste, une sage-femme ou autre professionnel de santé.

Par ailleurs, le pharmacien est souvent le premier professionnel rencontré à la sortie de la maternité, et est amené à donner des conseils, et orienter la patiente si besoin. Parfois même, c'est le seul rencontré avant la Visite Post-Natale.

Cependant, cette étude a mis en lumière que **53,13%** des étudiants ne savaient pas où trouver précisément la liste des droits de prescriptions des sages-femmes. Compte tenu de ce chiffre et des divers moyens d'information cités par les étudiants, nous nous sommes donc interrogés sur l'accès à un outil d'information clair, précis et rapide sur les droits de prescription des sages-femmes, étant donné 84% des participants étaient demandeurs d'un récapitulatif.

### **ACTIONS PROPOSEES**

Aucune personne n'a cité directement le Journal Officiel, qui contient pourtant la liste de prescription actuelle, précise et claire sous forme de tableau. Nous avons donc dans un premier temps distribué par mail cette liste aux étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie officine, qu'ils pourront imprimer, afin d'y accéder durant leurs stages en officine et dans leur future pratique. Mais cette proposition ne répond pas à la problématique de l'actualisation des données.

Nous avons ensuite repris un à un ces différents outils cités, en tenant compte de la facilité de l'accès à l'information, en terme de rapidité (nombre de pages avant d'accéder à la liste), clarté (forme de texte, tableau...), et l'actualisation des données. Il est ressorti de cette démarche qu'aucun outil ne permettait de trouver la liste de prescription de manière rapide et claire, sans avoir à passer par différentes pages/liens.

Le groupe Equasens se spécialise dans « *les solutions d'interopérabilité pour améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.* » (11) et prétend répondre aux évolutions de soin par la création de nouveaux services en e-santé. Nous avons donc trouvé intéressant de les contacter afin de leur soumettre l'idée d'un logiciel pour les pharmaciens

d'officine, dans le but de simplifier la démarche de recherche des listes de prescriptions des différents professionnels. Nous avons obtenu un contact par l'intermédiaire d'une pharmacie de notre entourage, et avons suggéré cette proposition de projet à Equasens par e-mail (Annexe 2).

## **LES ETUDES DEJA MENEES**

Un mémoire avait été mené par une étudiante sage-femme en 2022 sur la connaissance de la profession de sage-femme de manière générale, chez les externes en médecine du CHU d'Angers. (12). Il en était ressorti une bonne notion des compétences générales des sages-femmes en termes de gestes techniques, mais un réel manque de connaissance en termes de droits de prescriptions médicamenteuses de la part des externes.

Le constat était le même pour une autre étude menée en 2020 chez les médecins généralistes de Maine et Loire. (7)

C'est pourquoi il était intéressant de cibler ces connaissances en termes de droits de prescriptions, auprès des principaux professionnels concernés par ce sujet, qui sont les étudiants en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie officine, c'est à dire les pharmaciens de demain.

## **FORCES ET LIMITES DE L'ETUDE**

Il aurait été intéressant de comparer les résultats des questionnaires en fonction du genre des participants. En effet nous aurions pu penser que les femmes aient plus de connaissances de nos droits de prescriptions, de par leur expérience personnelle de consultation chez une sage-femme par exemple. Cependant, la population étant constituée de 24 femmes et 6 hommes, nous n'avons pas pu comparer les données pour démontrer ou non une différence significative selon le genre.

Nous aurions également pu étendre ce questionnaire aux autres facultés de pharmacie et autres promotions afin d'avoir plus de données et renforcer la puissance de notre étude.

De plus, il existe certainement un biais de sélection : ceux qui ont répondu sont probablement ceux qui étaient déjà intéressés par la profession de sage-femme, donc qui avaient quelques notions en termes de prescription.

Une majorité de personnes interrogées (84%) étaient intéressées par le fait de recevoir un récapitulatif des adresses où trouver clairement les droits de prescriptions des sages-femmes. Ce mémoire a ainsi permis de répondre à leur demande en leur transmettant le récapitulatif le plus clair selon moi. L'aboutissement du projet avec Equasens serait une force supplémentaire pour démontrer l'intérêt de cette étude.

Une autre force de ce mémoire est la population cible de cette étude, qui rend ce mémoire unique, et permet de s'intéresser aux besoins précis des participants, afin de promouvoir la collaboration étroite entre les professionnels de santé, facilitée par des solutions pratiques.

## CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de faire un état des lieux des connaissances des droits de prescription des sages-femmes, par les étudiants en 6ème année de pharmacie officine.

Il en est ressorti une bonne connaissance globale des droits de prescription des sages-femmes, pour ceux qui sont acquis depuis longtemps, mais une moins bonne maîtrise des possibilités de prescription plus récentes. De même il a été observé une moins bonne connaissance des droits de prescription pour les médicaments ou dispositifs médicaux lorsque ceux-ci ne font pas partie de la pratique la plus courante de la sage-femme.

Cette étude a aussi permis de mettre en lumière un manque de source adaptée à la pratique courante des étudiants en pharmacie officine, et des pharmaciens, afin de trouver rapidement la liste de prescription actualisée des sages-femmes.

Cette problématique vise à répondre à un des objectifs du projet régional de santé des Pays De Loire « Ma santé 2022 » qui est la collaboration étroite des différents acteurs médicaux dans le parcours de soin du patient.

Il n'en reste pas moins un paradoxe entre le caractère médical de la profession de sage-femme, au même titre qu'un médecin ou dentiste, et la soumission à une liste de prescription, au même titre que les professionnels paramédicaux. Ce paradoxe peut porter à confusion pour les autres professionnels de santé ainsi que pour les patientes, concernant nos compétences de prescription.

Les sages-femmes et étudiantes sages-femmes elles-mêmes ont parfois des doutes sur leurs propres droits de prescriptions, à la limite entre la physiologie et la pathologie. Il serait intéressant de les interroger dans le cadre d'une étude similaire, et selon les résultats, sensibiliser à l'importance de la formation initiale et continue, concernant les droits de prescription de notre profession, en perpétuelle évolution.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE LIMESURVEY

#### Introduction

Bonjour, je m'appelle Clara Rommé, je suis étudiante en 5<sup>ème</sup> année à l'école de sage-femme René Rouchy d'Angers.

Dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de fin d'études, je me permets de vous transmettre ce questionnaire.

La réponse complète à ce questionnaire ne vous prendra pas plus de 10 minutes et me sera d'une aide précieuse!

Cette étude aura pour but de faire un **état des lieux des connaissances des droits de prescriptions des sages-femmes, chez les étudiants en 6ème année de pharmacie officine**.

La finalité sera de vous transmettre ensuite les informations essentielles si besoin en est, afin de promouvoir le travail multidisciplinaire dans nos futures professions, de plus en plus d'actualité.

Merci d'avance pour votre participation!

J'aurai avant tout besoin de quelques informations vous concernant:

Quel est votre genre?

❶ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez choisir ...

Quel est votre âge?

Quel est votre parcours professionnel? (PACEs/PluriPass, reconversion, passerelle...)

Quel est votre projet professionnel?

**● Cochez la ou les réponses**

- Officine indépendante
- Officine au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire
- Milieu rural
- Milieu urbain
- Je ne sais pas encore
- Autre :

Quels stages avez-vous déjà effectués durant votre formation?

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

## Généralités

Selon vous, les droits de prescriptions des sages-femmes évoluent:

**● Cochez la ou les réponses**

- De manière fréquente
- De manière exceptionnelle
- En augmentant au cours des années
- En diminuant au cours des années

\*Savez-vous où chercher les informations concernant les droits de prescriptions actuels des sages-femmes ?

**● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui
- Non

Veuillez saisir votre commentaire ici:

Si oui, où cherchez-vous? Et par quel moyen connaissez-vous ces ressources? (enseignement, stages, autre...)

Si non, êtes-vous intéressé(e) par un récapitulatif des adresses où trouver les droits de prescriptions des sages-femmes?

|   |                              |                                    |
|---|------------------------------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="radio"/> Sans réponse |
|---|------------------------------|------------------------------------|

\* Selon vous, de manière générale, la/le sage-femme est plutôt:

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Un(e) professionnel(l)e spécialiste des nourrissons/enfants
- Un(e) professionnel(l)e spécialiste de la femme
- Un(e) professionnel(l)e spécialiste de la grossesse et l'accouchement uniquement
- Autre :

## Gynécologie

\* La/Le sage-femme peut prescrire un dépistage des IST:

● Cochez la ou les réponses

- N.Gonorrhoeae et C.Trachomatis chez une femme à tout âge
- N.Gonorrhoeae et C.Trachomatis chez un homme partenaire d'une patiente
- Aucune de ses réponses
- Je ne sais pas

\* La/Le sage-femme peut prescrire un traitement des IST par voie orale :

● Cochez la ou les réponses

- Chez une femme infectée sexuellement au Chlamydiae trachomatis et/ou gonocoque
- Chez une femme infectée sexuellement à Chlamydiae trachomatis et Neisseria gonorrhoeae (gonocoque)
- Chez une femme infectée sexuellement à la syphilis
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

La/Le sage-femme peut prescrire et pratiquer la vaccination contre le papillomavirus (HPV):

❶ Cochez la ou les réponses

- Chez les jeunes filles dès 11 ans
- Chez les jeunes garçons dès 11 ans
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

En matière de contraception, la/le sage-femme peut prescrire +/- poser:

❶ Cochez la ou les réponses

- Un stérilet au cuivre
- Un stérilet hormonal
- Des progestatifs injectables (type Depo provera)
- Toutes les contraceptions orales progestatives et oestroprogestatives
- Toutes les contraceptions locales (spermicide, préservatifs, cap, diaphragme...)
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

La/Le sage-femme peut prescrire des AINS :

❶ Cochez la ou les réponses

- Dans le cadre du post partum
- Dans le cadre du post abortum (après une IVG/IMG)
- Dans le cadre de dysménorrhées (règles douloureuses)
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

La/Le sage-femme peut prescrire un traitement antibiotique par voie orale contre une cystite:

❶ Cochez la ou les réponses

- Chez une femme enceinte tout au long de la grossesse
- Chez une femme non enceinte en cas de cystite simple
- Chez une femme non enceinte, en cas de cystite compliquée d'une pyélonéphrite
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

## Arrêt de travail

\*Une/un sage-femme peut prescrire un arrêt de travail :

**● Cochez la ou les réponses**

- Dans le cas d'une grossesse pathologique (congé pathologique)
- Dans le cas d'une grossesse physiologique, d'une durée de 15 jours
- Dans le cas d'une grossesse physiologique, d'une durée de plus de 15 jours
- Dans le cadre d'une interruption volontaire de grossesse médicamenteuse ou chirurgicale
- Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement d'un arrêt de travail
- Aucune de ces réponses.
- Je ne sais pas

## Obstétrique

Concernant le diabète, une/un sage-femme peut prescrire:

**● Cochez la ou les réponses**

- Un lecteur de glycémie dans le cadre d'un diabète gestationnel
- Un lecteur de glycémie chez une femme en dehors de la grossesse.
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

En cas de remontées acides/ reflux gastro-oesophagiens pendant la grossesse, une/un sage-femme peut prescrire:

**● Cochez la ou les réponses**

- Des pansements gastro-intestinaux
- Des inhibiteurs de la pompe à protons
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

La/Le sage-femme peut prescrire des substituts nicotiniques:

**● Cochez la ou les réponses**

- A une femme enceinte
- A une femme non enceinte
- A l'entourage de la femme enceinte et/ou de nouveau-né (conjoint, nourrice, famille proche...)
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

## Pédiatrie

Une/un sage-femme peut prescrire du paracétamolo:

**● Cochez la ou les réponses**

- A un enfant de trois ans
- A un enfant de 1 an
- A un nouveau-né (de la naissance à 28 jours)
- Seulement à la maternité
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

Concernant les vaccinations, une/un sage-femme peut prescrire et pratiquer :

**● Cochez la ou les réponses**

- Le vaccin contre la coqueluche chez la nourrice d'un bébé
- Le vaccin contre la coqueluche chez les enfants (2 mois, 4 mois, 11 mois)
- Le BCG à 1 mois
- Le vaccin contre l'hépatite B chez un nouveau-né d'une mère porteuse de l'Ag HBs
- Les immunoglobulines spécifiques anti-HBs chez un nouveau-né d'une mère porteuse de l'hépatite B
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

En cas de reflux gastro-oesophagien chez un nouveau-né, une sage femme peut prescrire:

**● Cochez la ou les réponses**

- Des pansements gastro-intestinaux
- Des inhibiteurs de la pompe à protons
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

Une sage-femme peut prescrire à un nouveau-né:

**● Cochez la ou les réponses**

- De la vitamine K
- De la vitamine D
- Des antifongiques locaux
- Des antibiotiques
- Aucune de ces réponses
- Je ne sais pas

Ce questionnaire a peut-être suscité des questionnements, des suggestions, si oui je vous laisse les écrire ci-dessous:

## **ANNEXE 2 : PROPOSITION DE PROJET A EQUASENS (PHARMAGEST)**

CR

**CLARA ROMMÉ**

12:24

Rép. : Proposition de projet suite étude sage-femme

À : [REDACTED]@equasens.com

Bonjour

Je m'appelle Clara ROMME et je suis actuellement étudiante sage-femme au CHU d'Angers en dernière année.

J'ai eu votre contact par l'intermédiaire de la Pharmacie de Sillé (72).

Je me permets de vous contacter dans le but de vous partager une réflexion issue de mon mémoire de fin d'études.

Je réalise mon étude sur la connaissance des droits de prescriptions des sages-femmes chez les futurs pharmaciens (étudiants en 6ème année de pharmacie officine).

Au cours de mon travail, j'ai mis en évidence l'absence d'outil adapté aux pharmaciens d'offices afin de trouver rapidement les listes de prescription des sages-femmes.

C'est pourquoi, dans le cadre de mon mémoire, j'ai pensé vous suggérer une idée de projet, qui serait de créer un outil dans votre logiciel Pharmagest.

Cet outil permettrait en un seul clic de savoir si la prescription est dans le champ de compétences du professionnel. Cela pourrait s'appliquer aux sages-femmes, ainsi qu'aux autres professionnels de santé soumis à des listes de prescriptions (podologues, kinésithérapeute et IDE).

L'idéal pour ce projet serait:

- un accès direct aux listes par une icône par exemple sur le tableau de bord Pharmagest
- la possibilité de sélectionner la profession et rechercher par nom du médicament/dispositif médical (puis le logiciel affiche possible ou non par exemple)
- une actualisation régulière des données (les droits de prescriptions évoluent très fréquemment).

En espérant que l'idée soumise vous intéresse, ou intéresse vos développeurs.

Je ne manquerai pas de vous faire parvenir mon mémoire une fois qu'il sera finalisé si vous le souhaitez pour plus d'informations.

Je reste à votre disposition pour toute question ou échange supplémentaire, et vous souhaite une bonne journée.

Cordialement  
Clara Rommé

## BIBLIOGRAPHIE

1. Montazeau et Bethuys - Histoire de la formation des Sages-Femmes en Franc.pdf [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://naitreenchantes.com/wp-content/uploads/HISTOIRE-DE-LA-FORMATION-DES-SAGES-FEMMES.pdf>
2. Histoire [Internet]. Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://www.ordre-sages-femmes.fr/ordre/histoire/>
3. Article L4151-1 - Code de la santé publique - Légifrance [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000020892639/2009-07-23/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000020892639/2009-07-23/)
4. Article L4151-4 du Code de la santé publique [Internet]. Doctrine. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://www.doctrine.fr/l/texts/codes/LEGITEXT00006072665/articles/LEGIARTI00006688932>
5. Décret n° 2022-325 du 5 mars 2022 fixant la liste des médicaments et des dispositifs médicaux que les sages-femmes peuvent prescrire - Légifrance [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000045300096>
6. Gauvain et al. - 2019 - Perception de la profession de sage-femme par les .pdf [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01866316/document>
7. Charlène - Les représentations des pratiques et des compétences.pdf [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://dune.univ-angers.fr/fichiers/15001562/2021MFASMA12934/fichier/12934F.pdf>
8. B\_SRS\_Objectifs\_Operationnels\_version\_arrete\_web\_20180518.pdf [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: [https://www.projet-regional-de-sante-pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-10/B\\_SRS\\_Objectifs\\_Operationnels\\_version\\_arrete\\_web\\_20180518.pdf](https://www.projet-regional-de-sante-pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2018-10/B_SRS_Objectifs_Operationnels_version_arrete_web_20180518.pdf)
9. Arrêté du 12 août 2022 modifiant l'arrêté du 1er mars 2022 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046197829>
10. Vous pouvez désormais recevoir tous vos vaccins en pharmacie ! [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16113>

11. Le Groupe [Internet]. Equasens - Acteur structurant de solutions pour les professionnels de santé. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur:  
<https://equasens.com/le-groupe/>
  
12. Interprofessionnalite : connaissances des externes sur la profession de sagefemme14765F.pdf [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur:  
<https://dune.univ-angers.fr/fichiers/17002465/2022MFASMA14765/fichier/14765F.pdf>

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Prescriptions possibles par les sages-femmes en termes de dépistage et traitement des IST, d'après les étudiants en 6ème année de pharmacie officine. .... 12

Tableau 2: Possibilités de prescriptions médicamenteuses et dispositifs médicaux par les sages-femmes, d'après les étudiants en 6ème année de pharmacie officine. .... 13

Tableau 3: Prescriptions possibles par les sages-femmes chez les nouveau-nés, d'après les étudiants en 6ème année de pharmacie officine. .... 14

## TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Part des étudiants sachant où trouver les droits de prescription des sages-femmes (en% de N/32) ..... 11

Graphique 2: Différentes sources utilisées par les participants pour trouver les droits de prescription des sages-femmes ..... 12

## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| Avertissement .....   | 1  |
| Engagement de non plagiat.....  | 2  |
| Remerciements .....   | 3  |
| Liste des abréviations.....   | 4  |
| Sommaire .....  | 5  |
| Introduction .....  | 6  |
| Matériel et méthode .....   | 8  |
| Schéma d'étude.....   | 8  |
| Population.....   | 8  |
| Population source .....   | 8  |
| Population cible .....  | 8  |
| Critères d'inclusion .....  | 8  |
| Critères de non inclusion .....   | 8  |
| Durée de l'étude .....  | 8  |
| Recueil des données.....  | 8  |
| Résultats .....   | 10 |
| Flow chart.....   | 10 |
| Description de la population .....  | 10 |
| Connaissances générales .....   | 11 |
| Gynécologie et Obstétrique : .....  | 12 |
| Infections sexuellement transmissibles .....  | 12 |
| Médicaments et dispositifs médicaux .....   | 13 |
| Contraception.....  | 14 |
| Pédiatrie .....   | 14 |
| Arrêt de travail .....  | 15 |
| Discussion .....  | 16 |
| Analyse des résultats .....   | 16 |
| Lien entre nouvelles capacités de prescription et connaissance des étudiants en pharmacie. .... | 16 |
| Lien entre fréquence des prescriptions et connaissance des étudiants en pharmacie. ....         | 17 |
| Lien continu entre la sage-femme et le pharmacien.....  | 18 |
| Lien précoce, dès l'entrée à l'UFR.....   | 18 |
| Dans l'exercice de leur profession .....  | 18 |
| Actions proposées.....  | 18 |
| Les études déjà menées .....  | 19 |
| Forces et limites de l'étude .....  | 19 |
| Conclusion .....  | 20 |

|   |    |
|---|----|
| Annexes .....   | 21 |
| Annexe 1 : Questionnaire Limesurvey .....                     | 21 |
| Annexe 2 : Proposition de projet à Equasens (Pharmagest)..... | 27 |
| Bibliographie .....   | 28 |
| Table des tableaux .....                                      | 30 |
| Table des graphiques .....                                    | 31 |
| Table des matières.....                                       | 32 |
| Résumé .....  | 34 |
| Abstract.....   | 34 |

## RESUME

### **Connaissances des droits de prescription des sages-femmes chez les étudiants en 6ème année de pharmacie de filière officine.**

**Introduction :** Depuis quelques années, la promotion du travail multidisciplinaire est de plus en plus importante, notamment concernant les professionnels de santé libéraux. C'est pourquoi il est intéressant de rendre compte des connaissances respectives de chacun, afin de continuer d'améliorer cet esprit de collaboration, dans l'intérêt du patient et de la continuité des soins. L'objectif de cette étude était donc de faire un état des lieux des connaissances des droits de prescriptions des sages-femmes chez les étudiants en 6ème année de pharmacie officine, et de leur proposer un outil adapté à leur pratique pour les trouver.

**Matériel et méthode :** Etude observationnelle, quantitative, rétrospective, monocentrique, descriptive réalisée à partir de questionnaires distribués aux étudiants en 6ème année de pharmacie via Limesurvey. Analyse des questionnaires avec Excel.

**Résultats et discussion :** 32 questionnaires ont été analysés, il en est ressorti une bonne connaissance des droits de prescriptions acquis depuis longtemps et faisant partie de la pratique quotidienne de la sage-femme comme la prescription de contraception par exemple, mais quelques moins bons résultats sur les prescriptions moins fréquentes et plus récentes. Mais **53,13%** ne savaient pas où trouver la liste de prescription, et 84% seraient intéressés par un récapitulatif.

**Conclusion :** Un manque d'outil pratique pour les pharmaciens, qui pourrait faciliter l'accès aux informations et à la liste de prescription a été mis en évidence. Ces outils amélioreraient encore la collaboration des différents acteurs médicaux, un enjeu de santé publique actuel dans l'intérêt du patient.

**Mots-clés :** sage-femme, prescriptions, liste, pharmaciens, sources.

## ABSTRACT

### **Knowledge of midwife prescribing rights among 6th year pharmacy students.**

**Introduction:** Over the last few years, the promotion of multidisciplinary work has been increasing, especially among liberal health professionals. Therefore, it is interesting to report on everyone's respective knowledge, in order to continue to improve this collaborative spirit, for the benefit of the patient and the continuity of healthcare. The objective of this study was thus to assess the knowledge of midwives' prescribing rights among 6th year pharmacy students, and to propose a suitable tool for their practice to find them.

**Material and method:** Observational, quantitative, retrospective, monocentric, descriptive study carried out from questionnaires distributed to 6th year pharmacy students via Limesurvey. Analysis of the questionnaires using Excel.

**Results and discussion:** 32 questionnaires were analyzed, showing a good knowledge of the prescription rights acquired a long time ago and being part of the daily practice of the midwife such as the prescription of contraception for example, but not so good results on the less frequent and more recent prescriptions. However, **53.13%** did not know where to find the prescription list, and 84% would be interested in a summary.

**Conclusion:** A lack of practical tools for pharmacists that could facilitate access to information and to the prescription list was highlighted. These tools would further improve the collaboration of the different medical actors, a current public health issue in the patient's interest.

**Keywords:** midwife, prescriptions, list, pharmacists, sources.